

Pictet Asset Management SA - Brochure d'information sur la LSFIn

Informations relatives à la loi fédérale sur les services financiers, en matière de protection des investisseurs et types de services financiers offerts par Pictet Asset Management SA

Pictet Asset Management SA, Février 2021

INTRODUCTION

Pictet Asset Management SA («Pictet AM SA») place la protection des investisseurs au cœur de ses préoccupations. Dans un univers financier de plus en plus complexe, l'information et la transparence sont essentielles pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement en toute connaissance de cause.

Cette brochure a pour but de vous donner des informations générales sur Pictet AM SA, conformément à l'obligation d'information prévue par la loi sur les services financiers (LSFin) et de vous indiquer où trouver les informations complémentaires utiles à ce sujet.

La LSFIn est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Pictet AM SA met à profit le délai transitoire de deux ans prévu par la loi pour respecter les exigences de la LSFIn concernant les règles de comportement et les mesures organisationnelles, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022.

La présente brochure n'est pas exhaustive et ne prétend pas fournir des informations détaillées sur chaque activité de placement figurant dans notre offre de services. Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez-vous reporter à notre page internet consacrée à ce sujet ([lien](#)). Votre chargé de relation se tient à votre disposition pour de plus amples informations.



PICTET ASSET MANAGEMENT SA

(ENREGISTREMENT ET TYPES DE SERVICES FINANCIERS)

Pictet AM SA, entité du groupe Pictet, est un acteur indépendant de la gestion d'actifs qui gère toute une gamme de stratégies actions, obligataires, multi-actifs et alternatives.

Pictet AM SA fournit des services d'investissement ciblés par le biais de mandats individuels et de fonds de placement à certains des plus importants établissements et intermédiaires financiers, fonds de pension et fonds souverains du monde entier ainsi qu'à leurs clients.

Pictet AM SA est une direction de fonds suisse ayant son siège à la Route des Acacias 60, 1227 Carouge, autorisée par et soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), située Laupenstrasse 27, 3003 Berne.

La LSFIn régit la fourniture de services financiers et l'offre d'instruments financiers et vise à améliorer la protection des clients. Sont soumis à cette loi les prestataires de services financiers, les conseillers à la clientèle ainsi que les émetteurs d'instruments financiers. Pictet AM SA fournit des services financiers qui entrent dans le champ d'application de la nouvelle loi, à savoir la gestion discrétionnaire de portefeuille, le conseil en placement et l'exécution simple (c'est-à-dire la réception et la transmission d'ordres de souscription ou de rachat de parts de fonds) pour une clientèle institutionnelle et professionnelle, ainsi que la création et la distribution de placements collectifs de capitaux.

DÉFINITION DES «SERVICES FINANCIERS» SELON LA LSFIN

La LSFIn qualifie de services financiers les activités financières suivantes, réalisées pour le compte de clients:

- › l'acquisition ou l'aliénation d'instruments financiers;
- › la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers;
- › la gestion d'instruments financiers (gestion de fortune);
- › l'émission de recommandations personnalisées concernant des opérations sur instruments financiers (conseil en placement);
- › l'octroi de crédits pour exécuter des opérations sur instruments financiers.



INSTRUMENTS FINANCIERS ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LSFIN

Les instruments financiers suivants sont soumis à une obligation renforcée d'information et de transparence :

- › les titres de participation;
- › les titres de créance (les valeurs mobilières qui ne sont pas des titres de participation);
- › les parts de placements collectifs de capitaux;
- › les produits structurés;
- › les dérivés;
- › les dépôts dont la valeur de remboursement ou le taux d'intérêt dépend d'un risque ou d'un cours, excepté ceux dont le taux d'intérêt est lié à un indice de taux d'intérêt;
- › les obligations (les parts de la totalité d'un emprunt qui sont soumises à des conditions identiques).

CLASSIFICATION DU CLIENT

En tant que prestataire de services financiers, Pictet AM SA est tenue de classer ses clients dans l'une des trois catégories suivantes: clients privés, professionnels ou institutionnels.

Le niveau de protection réglementaire correspondant à ces catégories peut varier en fonction des connaissances du client et de son expérience en matière d'investissement :

- › les clients privés bénéficient du plus haut niveau de protection réglementaire;
- › les clients professionnels sont considérés comme disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour investir dans toutes les classes d'actifs et comme pouvant assumer financièrement les risques de placement liés au service financier concerné;
- › les clients institutionnels bénéficient du niveau de protection réglementaire le moins élevé.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE DU CLIENT

Les clients peuvent déclarer par écrit qu'ils souhaitent changer de catégorie pour une catégorie offrant un niveau de protection réglementaire moins élevé (**opting-out**) ou, à l'inverse, plus élevé (**opting-in**). Les changements ci-après sont autorisés.



Clients privés/fortunés :

Les clients privés fortunés (*high-net-worth*) et les structures d'investissement privées peuvent déclarer par écrit qu'ils souhaitent être considérés comme des investisseurs professionnels (*opting-out*), à condition de satisfaire aux critères suivants :

- › du fait de leur formation et de leur expérience professionnelle ou d'une expérience comparable dans le secteur financier, ils disposent des connaissances nécessaires pour comprendre les risques associés aux placements; et
- › s'ils sont domiciliés en Suisse ou dans un pays de l'Espace économique européen, ils détiennent des actifs disponibles d'un montant minimum de 500 000 CHF;

ou

- › s'ils ne sont pas domiciliés dans un pays de l'Espace économique européen, ils détiennent des actifs disponibles d'un montant minimum de 2 millions CHF.

Clients professionnels :

Les institutions de prévoyance ou les institutions servant à la prévoyance professionnelle disposant d'une trésorerie professionnelle ainsi que les entreprises disposant d'une trésorerie professionnelle peuvent déclarer par écrit qu'elles souhaitent être considérées comme des clients institutionnels (*opting-out*). A l'inverse, tous les clients professionnels qui ne sont pas des clients institutionnels peuvent déclarer par écrit qu'ils souhaitent être considérés comme des clients privés (*opting-in*).

Clients institutionnels :

Les clients institutionnels peuvent déclarer par écrit qu'ils souhaitent être considérés comme des clients professionnels (*opting-in*).

La catégorie dans laquelle les clients sont classés et le type de mandat conclu avec Pictet AM SA (mandat de gestion discrétionnaire et/ou de conseil en placement) impliquent des exigences différentes en termes d'informations et d'explications. L'étendue des vérifications à réaliser avant l'exécution d'un ordre est expliqué dans le paragraphe ci-dessous.



Les clients souhaitant changer de catégorie (*opting-in* ou *opting-out*) sont priés de contacter leur chargé de relation.

EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE VÉRIFICATION

Le prestataire de services financiers qui fournit des services de gestion discrétionnaire ou des services de conseil en placement tenant compte de l'ensemble du portefeuille du client doit se renseigner sur la situation financière et les objectifs de placement du client, ainsi que sur ses connaissances et son expérience. Les connaissances et l'expérience du client se rapportent au service financier et non à chaque transaction isolée.

Aucune vérification du caractère approprié et de l'adéquation n'est requise si le service fourni se limite à l'exécution et à la transmission d'ordres du client (tels que des ordres de souscription ou de rachat de parts de fonds) et si le service est fourni à la demande du client. Par la présente brochure, Pictet AM SA informe ses clients qu'aucune vérification n'est effectuée avant la fourniture du service.

Dans le cas de services d'exécution simple (par exemple ordres de souscription ou de rachat de parts de fonds), le client effectue ses propres investissements sans recevoir ni conseils ni recommandations de la part du prestataire de services financiers. Il est donc entièrement responsable de l'évaluation des instruments financiers et des risques qu'ils comportent.

La LSFIn n'exige aucune vérification pour les clients institutionnels.

EXÉCUTION OPTIMALE

L'un des autres objectifs de la LSFIn est de garantir le principe de l'exécution optimale des ordres lors d'opérations sur instruments financiers. Pictet AM SA a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la transmission et l'exécution des ordres se fassent conformément aux règles d'exécution optimale des ordres.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au document *Best Execution Policy & Order Handling Procedures* (Politique d'exécution et procédure de traitement des ordres de Pictet AM), disponible sur notre site internet ([lien](#)).



RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les marchés financiers présentant des opportunités et des risques, il est important que les clients comprennent les risques avant de recourir à un service financier ou d'effectuer une transaction portant sur un instrument financier.

Dans la lettre sur la loi fédérale sur les services financiers et l'information sur la classification des clients, Pictet AM SA vous a communiqué l'adresse de la [page internet](#) consacrée à la LSFIn, où se trouve notamment la brochure «Description générale des risques associés aux instruments financiers». Cette brochure est également disponible directement via ce [lien](#), et vous pouvez l'obtenir auprès de votre chargé de relation.

COÛTS ET FRAIS

Vous pouvez obtenir des informations sur les coûts et les frais des services financiers reçus en consultant les rapports périodiques et les décomptes de frais. Votre chargé de relation se tient à votre disposition pour de plus amples informations. Il convient de noter que Pictet AM SA et tout tiers peuvent encourir des frais relatifs à la fourniture de services financiers.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pictet AM SA respecte les règles éthiques les plus strictes en matière de gestion d'actifs. Des mesures organisationnelles ont été prises pour éviter la survenance de conflits entre les intérêts de Pictet AM SA (ainsi que de ses collaborateurs ou de tout autre partenaire d'affaires) et ceux de ses clients. Pictet AM SA a également identifié un certain nombre de conflits d'intérêts potentiels et pris des mesures en vue de les éviter, conformément à son code de conduite et de déontologie (*Code of Ethics*) et à sa politique de conflit d'intérêts (*Conflicts of Interest Policy*). Les circonstances, de même que la nature de ses activités, peuvent néanmoins générer des conflits d'intérêts lors de la fourniture de ses services.

Si Pictet AM SA identifie un conflit d'intérêts impossible à résoudre, le client est informé de la nature et de l'origine de ce conflit, du risque qui en découle ainsi que des mesures prises pour l'atténuer, afin qu'il puisse prendre une décision en connaissance de cause.

La politique de conflit d'intérêts de Pictet AM est disponible sur notre site internet ([lien](#)).



ORGANE DE MÉDIATION

Selon la LSFIn, les litiges entre les prestataires de services financiers et leurs clients doivent être réglés par un organe de médiation, dans le cadre d'une procédure de médiation. A cet effet, Pictet AM SA est tenu de s'affilier à un organe de médiation reconnu par le Département fédéral des finances (DFF). L'organe de médiation agit en tant que centre d'information et de médiation indépendant et neutre.

Pictet AM SA est affilié à l'organe de médiation suivant:
Ombudsman des banques suisses
Bahnhofplatz 9
8021 Zurich
www.bankingombudsman.ch

CONTENU ET MISES À JOUR

Contenu daté de février 2021. La version la plus récente peut être consultée à l'adresse <https://am.pictet/fr/switzerland/articles/2020/financial-services-act>

Mentions légales

Le présent document n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou qui auraient leur domicile dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois et aux règlements en vigueur. Les données y figurant sont fournies uniquement à des fins d'information et ne sauraient constituer un conseil juridique ou fiscal. Elles reflètent une appréciation émise à la date de publication initiale et sont susceptibles d'être modifiées sans notification préalable. Pictet Asset Management SA n'est en aucun cas tenu d'actualiser ou de tenir à jour les informations contenues dans le présent document et n'assume aucune responsabilité en relation avec ces informations. Tout destinataire du présent document souhaitant obtenir, au regard de sa situation personnelle, des précisions sur les informations fournies est invité à consulter un spécialiste. Le contenu de ce document ne doit être lu ou utilisé que par son destinataire. Celui-ci accepte expressément de libérer Pictet Asset Management SA de ses obligations de confidentialité et de secret professionnel afin de permettre la fourniture du service prévu. Pictet Asset Management SA n'assume aucune responsabilité quant au traitement, à la transmission ou à l'utilisation ultérieurs des informations figurant dans ce document. Par conséquent, toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication du contenu du présent document est de la seule responsabilité de son destinataire, à l'entière décharge de Pictet Asset Management SA. Le destinataire s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur dans les Etats où il pourrait être amené à utiliser les données figurant dans ce document. Publié par Pictet Asset Management SA, le présent document ainsi que son contenu peuvent être cités, à condition que la source soit indiquée. Tous droits réservés. Copyright 2021.